



N°27
12 juillet 2016

Bulletin diffusé à plus de
1100 destinataires

En direct avec le Conseil Communautaire du 12 juillet 2016

Élection d'un nouveau président : Jean Patrick Courtois

Le 6 avril 2016, le tribunal de grande instance de Mâcon a condamné Claude Patard pour prise illégale d'intérêts dans son activité professionnelle en 2011.

Claude Patard n'a pas fait appel de ce jugement qui est donc devenu définitif. Le 1^{er} juillet, il a remis sa démission de la présidence de la CAMVAL à M. le préfet qui l'a aussitôt acceptée.

Le 12 juillet nous avons donc procédé à l'élection d'un nouveau président et des vice-présidents.

Depuis quelques temps Jean Patrick Courtois avait annoncé son intention de prendre la suite de son ami Claude Patard.

Notre groupe a toujours été très clair et nous avons annoncé que nous aurions un candidat en la personne de Patrick Monin. Voir ci dessous son discours de présentation de candidature dans un esprit d'ouverture.

Dans les jours qui ont précédé le 12 juillet nous avons vécu un scénario palpitant. Plusieurs élus ruraux ne faisant pas partie de notre groupe ont cherché à proposer une alternative à la candidature Courtois qui n'enchantait pas grand monde. Une réunion fut même organisée à Senozan et puis ... Pschitt.

Le 12 il ne s'est rien passé mis à part la candidature de Catherine Mossire qui a recueilli sa voix.

Résultat du vote :

Blancs : 5
Courtois : 40
Monin : 17
Mossire : 1

Trois p'tits tours et puis s'en vont !

Nouveau scénario amusant pour l'élection des vice-présidents : JP Courtois, aussitôt installé président propose à l'assemblée de réélire les 11 vice-présidents sortant et il annonce qu'il leur donnera les mêmes délégations que sous la présidence Patard.

Après une rapide suspension de séance, Patrick Monin au nom de notre groupe annonce que nous ne présenterons pas de candidat et pour accélérer la suite de cette assemblée sans suspens, il propose que les 11 vice-présidents soient élus en bloc et non pas un par un ce qui durerait plus de 3 heures.

Le président accepte cette proposition mais demande l'unanimité du conseil sur cette façon de faire.

Surprise : Christophe Juvanon annonce qu'il est contre par respect des règles démocratiques, rejoint en cela par Laurent Voisin.

Pour la **première vice présidence**, rien à signaler : 63 bulletins dans l'urne : 7 Blancs et **56 Roger Moreau**

En fait le but était de présenter sa candidature à la **deuxième vice-présidence** contre Christine Robin. Tout ça pour le résultat suivant : 63 bulletins dans l'urne : 15 Blancs et 1 Nul, **42 Christine Robin** et 5 Ch. Juvanon.

Après ce coup d'éclat, Ch. Juvanon et L. Voisin se rallient au vote global pour les 9 vice-présidents restants.

Les 9 vice-présidents ont donc tous été élus avec le même score : 62 bulletins dans l'urne (Ch. Juvanon étant parti sans laisser de pouvoir) : 11 abstentions et 51 voix pour les 9 candidats.

Sont élus :

3^{ème} VP	: Jean-Louis Andrès	4^{ème} VP	: Dominique Deynoux
5^{ème} VP	: Georges Lacroux	6^{ème} VP	: Michèle Jugnet
7^{ème} VP	: Florence Battard	8^{ème} VP	: Jean Claude Lapière
9^{ème} VP	: Jean Pierre Pagneux	10^{ème} VP	: Hervé Reynaud
11^{ème} VP	: Serge Gaulias		

Ce nouvel exécutif est parti pour 6 mois puisqu'en janvier 2017, avec la fusion de la CAMVAL avec la CC de Mâconnais-Beaujolais, il faudra réélire tout le monde.

Après le départ du président Patard suite à sa démission en raison de sa condamnation, voici le président Courtois tout juste sorti d'un an d'inéligibilité suite au rejet de son compte de campagne sénatoriale par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Souhaitons que cela ne fasse pas une CAMVAL trop bancal et saluons de façon républicaine le nouveau président qui nous fera donc l'honneur d'être présent à tous les conseils communautaires à venir.

● **Nos principales prises de position:**

Election du président – Présentation de Patrick Monin

Avec le départ de Claude Patard, une époque prend fin et débute une ère nouvelle. Mais nous le savons, une page qui s'ouvre n'est pas forcément blanche.

1° Notre première réflexion concerne la gouvernance de notre communauté. Elle doit, à notre sens être ouverte, équilibrée, représentative de la diversité du territoire. Urbain, ruraux, conservateurs et progressistes, chacun doit avoir sa place dans ce projet et donc au sein de l'exécutif.

Aussi, le processus de décision, du rôle des commissions dont les préconisations et les questionnements sont aujourd'hui ignorés par l'exécutif, du rôle de conseil des maires qui doit être redéfini, son action précisée, jusqu'au conseil communautaire souverain dans la décision, ce processus, dans toutes ses étapes doit être précisé pour atteindre à une décision partagée.

Mais aussi, une réflexion devrait être engagée pour la création d'une commission du projet et de l'intérêt communautaire et, en son sein, l'étude des projets communaux à rayonnement communautaire. La composition de cette commission, une véritable commission 8, participative et ouverte reste à définir. Les fonds de concours seraient intégrés ce processus et la CAMVAL jouerait pleinement son rôle communautaire. Concernant les fonds de concours, il faudra d'ailleurs que très rapidement soit précisé, pour les communes ne les ayant pas utilisé avant la fusion, le processus de maintien de cette aide importante.

2° L'argent est le nerf de la guerre, et le développement économique une manière de créer de la richesse. La ZAC Europarc sud Bourgogne peine à trouver son essor. L'oenotourisme, la cité du vin, le salon viti-vinicole sont des projets fédérateurs mais quelle est la part de la CAMVAL ? Quelles sont les actions de notre communauté ? Nous devons, sur de tels projets, nous positionner clairement, avec conviction. La mobilité, les transports en commun doivent être repensés pour irriguer l'ensemble du territoire

3° Le développement touristique est important. Où est la mise en réseau des sites de notre communauté. Solutré, les carrières de la Lie, Azé ? Quelles démarches sont entreprises pour des partenariats avec les pays d'art et d'histoire qui entourent la CAMVAL. Tout le monde en parle mais où sont les projets concrets ? Car ces collaborations, ces échanges, avec d'autres partenaires sont un vecteur pour créer de l'activité et de la richesse. Et donc de l'emploi. Non délocalisable.

4° La culture et le patrimoine : Ce thème est rarement évoqué sauf concernant la subvention de fonctionnement allouée au théâtre. Le récent débat autour du fonds dédié aux travaux et le versement d'un loyer à la ville de Mâcon a mis en lumière la nécessaire clarification du statut des espaces culturels. D'autre part, nos communes sont riches de programmation et d'actions culturelles qu'il conviendrait de mieux coordonner, de développer. Cela s'adresse également à notre patrimoine. La création des antennes des écoles de musique doit être remise à l'étude.

5° La petite enfance : Il faut que cette compétence soit assumée entièrement par la CAMVAL. La fin de la de la FCTP flottante doit être rapide et la CLECT doit être réunie rapidement

6° L'enfance, l'adolescence, ce sont aussi les activités périscolaires et les activités de loisirs. C'est le maillon faible de notre territoire. Les structures d'animation sont multiples, Sigale, Clem, service de la ville de Mâcon, centres communaux d'animation. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires aurait du être l'occasion de repenser tout cela. Nous proposons de réunir au sein de la CAMVAL l'ensemble des structures d'animation et de loisir afin de garantir l'égalité d'accès à chaque jeune de notre territoire

7° Réflexion sur le statut des équipements sportifs de notre agglomération. Ces équipements sont des charges importantes pour les communes et ils doivent être mutualisés pour encourager et faciliter la pratique du sport pour tous.

8° Haut débit : on ne peut que regretter le délai important, l'horizon 2020-2022 pour l'équipement Très haut débit alors que c'est un vecteur essentiel du développement des territoires

9° Le pôle multimodal : La réduction de ce projet n'est pas satisfaisante. C'est un des cœurs importants de notre agglomération où vont converger toutes les formes de déplacement : Voiture, bus, car, vélo, 2 roues, train

10° L'agrandissement du périmètre et les discussions avec les communes de la rive gauche de la Saône sont à reprendre

11° Des valeurs d'équité et de justice : Toutes les communes doivent être traitées de la même façon. Le règlement intérieur doit être révisé et respecté par tous. On ne peut demander aux communes de constituer des dossiers comprenant plans de financement, descriptif du projet, délibération du conseil municipal et, comme pour la cité de la justice dont nous demandons des précisions, voter une subvention de 1,5 M d'euros sur un simple feuillet A4 parce qu'il est présenté par la ville centre.

Sortir de l'attitude attentiste et des obligations de l'état et mener la réflexion sur la prise de nouvelles compétences.

26 maires, appuyés par leurs conseils municipaux ont créé cet outil qu'est la CAMVAL. Pour le mieux être de leurs habitants. Nous devons rendre cet outil plus performant, pour un territoire plus homogène dans ses aménagements, ses services, son développement.

Mon concurrent Mr Courtois –vous soulignerez que je parle de concurrent et non d'adversaire - car ce dernier mot indique un combat où il y a un vainqueur et un vaincu. La concurrence permet l'émulation et la construction d'une vision commune par l'échange. Le système Courtois est à bout de souffle. Nous entendons la grogne un peu partout. Voter pour mon concurrent reviendrait à tenter de réanimer un paradigme passé et sans avenir. Je ne reviendrais pas sur les multiples affaires qui ont secoué cette équipe mâconnaise. Ensemble partons vers l'avenir, votez pour notre équipe du Mâconnais Val de Saône solidaire.

Un territoire homogène, organisé, pourra faire valoir ses atouts auprès du grand Lyon comme du grand Dijon et devenir enfin cette articulation entre ces grands pôles et Genève qui n'est pas si éloigné. Pour cela il faut être ambitieux et novateurs. Mers chers collègues, osons ensemble cette autre voie.

Rapport 7 – Indemnité du président et des vices présidents

Le président propose de reconduire les indemnités du mandat précédent en précisant que personnellement, il toucherait cette indemnité mais en ferait aussitôt don à la CAMVAL

Intervention de Dominique Jobard :

Rappelons nous que le conseil communautaire du 17 avril 2014 avait été décidé de fixer les indemnités au maximum autorisé par l'Article R 5216-1 du Code général des collectivités territoriales. Cela représentait 122% d'augmentation par rapport aux indemnités votées lors du mandat précédent qui se montaient à 45% du maximum autorisé. Ces indemnités étaient restées stables depuis la création de la CAMVAL du temps de Gérard Voisin en 2005.

Notre groupe d'opposition avait immédiatement voté contre cette augmentation. Mais la majorité avait largement voté cette augmentation énorme. Finalement, devant la réprobation générale, cette décision aberrante n'a jamais été appliquée.

Le 19 juin 2014, une nouvelle délibération a été prise. Il a été proposé d'appliquer 66% du maximum autorisé soit 2760 € par mois pour le président et 1104 € pour les vice-présidents. Cela faisait encore 47% d'augmentation par rapport au mandat précédent. Nous avons encore estimé cette augmentation excessive et nous avons proposé une augmentation de 15% justifiée par la suppression du SICTOM et la reprise de la compétence par la CAMVAL. En effet, le 1er janvier 2014, ce syndicat qui était administré par un président et des vice-présidents a disparu. C'est la CAMVAL qui assume depuis cette date ces responsabilités au sein d'un bureau dont l'effectif n'avait pas augmenté. Nous n'étions donc pas hostiles à l'évolution des indemnités dans la proportion des compétences nouvelles assumées par l'exécutif.

Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le principe même des indemnités versées aux élus, facteurs essentiels de la démocratisation des régimes politiques.

Mais dans une période où la plupart des citoyens voient leurs revenus stagner ou régresser les élus doivent avoir la décence de ne pas augmenter leurs indemnités à responsabilités ou compétences égales.

Ce n'est que dans le cas où les responsabilités s'accroissent que les indemnités peuvent évoluer.

Notre point de vue n'a pas changé depuis juin 2014. nous proposons donc de fixer les indemnités à 52% du maximum légal.

Et bien sûr lorsque les responsabilités de la CAMVAL évolueront de nouveau, nous serons favorables à réexaminer la question en fonction des nouvelles compétences et du nombre de vice-présidents pour les assumer. Nous pouvons expliquer cela aux citoyens.

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire : **Judi 29 septembre 2016 à 18h30**

Salle du Pavillon – Rue de l'Héritan – Mâcon

Les séances sont publiques

La CAMVAL regroupe 26 communes [*] et 65.000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 63 membres.

Pour les communes de plus de 1000 habitants ces conseillers ont été fléchés sur les bulletins de vote lors de l'élection des 23 et 30 mars 2014.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller communautaire est le maire de la commune.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Charbonnières, Charnay, Chevagny lès Chevrères, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, Laizé, La Roche Vineuse, La Salle, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Vergisson, Verzé